

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

Assemblée de consultation pour les règlements 658-11, 659-11 et 662-11, tenue le 5 avril 2011 à 19:45 heures, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, le maire, monsieur François Gamache et les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Nathalie Poitras, Mario McDuff et Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, madame, Carmen McDuff, était aussi présente.

La conseillère madame Clairette Gemme McDuff, était absente.

Le maire informe les gens des conséquences de l'adoption des règlements 658-11, 659-11 et 662-11, et explique de façon générale que les gens ont le droit de déposer une demande à la municipalité afin que certaines dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter et explique les modalités d'exercice de ce droit.

Fin de la période de consultation vers 19:50 heures.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 avril 2011, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

La conseillère, madame Clairette Gemme McDuff, était absente.

104-04-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

105-04-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

106-04-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE MARS 2011.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal des séances de mars 2011, tel que rédigé.

107-04-11 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services pour 2010	12 928.82 \$
Achats de biens et services 2011	1 143 183.91 \$
Salaires (périodes 4, 5,6)	295 998.94 \$
	<u>1 452 111.67 \$</u>

Signé ce 5^e jour d'avril 2011.

Carmen McDuff, secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU:

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

108-04-11 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration, incendie, loisirs culturels et sportifs, techniques, travaux publics, trésorerie et urbanisme.

109-04-11 DÉPÔT DE L'ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE DANS LE PROJET ÉGOUT SANITAIRE PHASE VII, PAVAGE ET BORDURES, TRAVAUX 2011.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'estimé préliminaire, préparé par monsieur Dave Williams, ingénieur municipal, pour le contrat des travaux de pavage et bordures effectués en 2011, dans le projet égout sanitaire, phase VII.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Dave Williams à procéder à des soumissions publiques pour ce contrat.

110-04-11 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, TRAVAUX CONJOINTS SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE.

CONSIDÉRANT que dès 2012, la municipalité désire procéder à des travaux d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de réfection sur une partie de la rue Principale, entre Edmond et Hervé puisqu'elle est en très mauvais état ;

CONSIDÉRANT que ces travaux serviront également à desservir le secteur de maison mobile (Domaine Plaisance) qui sont aux prises avec de sérieux problèmes d'évacuation des eaux usées et d'odeurs nauséabondes ;

CONSIDÉRANT qu'en 2003-2004 et qu'en 2009-2010, la municipalité de Saint-Amable et le Ministère des Transports ont signé un protocole d'entente afin de faire des travaux conjoints sur une partie de la rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de demander au Ministère des Transports du Québec d'effectuer des travaux conjoints sur une partie de la rue Principale, soit entre la rue Edmond et la rue Hervé.

111-04-11 DÉPÔT DE L'ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE DANS LE PROJET ÉGOUT SANITAIRE PHASE VII, ÉGOUT SANITAIRE, ÉGOUT PLUVIAL, AQUEDUC, TRAVAUX 2011, ACHAT DE MATÉRIAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'estimé préliminaire, préparé par monsieur Dave Williams, ingénieur municipal, pour le contrat d'achat de matériaux, en égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc, dans le projet égout sanitaire, phase VII – travaux 2011.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Dave Williams à procéder à des soumissions publiques pour ce contrat.

112-04-11 TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ EN COLLABORATION AVEC LES GENS D'AFFAIRES.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Amable, en collaboration avec l'Association des Gens d'Affaires de Saint-Amable, organise un tournoi de golf, le 19 août prochain ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des membres du conseil pour siéger à un comité qui prendra certaines décisions pour la bonne marche de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de nommer les conseillères, mesdames Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras, ainsi que monsieur le maire, François Gamache à siéger sur le comité pour l'organisation du tournoi de golf.

113-04-11 MANDAT À BPR PLANS ET DEVIS ET DEMANDE DE C.A.

CONSIDÉRANT que dans la demande de soumission publique faite pour la préparation de plans et devis et la demande du certificat d'autorisation, auprès du ministère de l'Environnement, dans le projet égouts sanitaires, phase VII, les rues Bénard, Alice et Péloquin n'avaient pas été prévues ;

CONSIDÉRANT que ces rues sont incluses dans le règlement 661-11, égout sanitaire phase VII ;

CONSIDÉRANT que la compagnie BPR a obtenu le contrat pour réaliser les plans et devis de la phase VII suite à la demande de soumission publique ;

CONSIDÉRANT l'offre de BPR pour effectuer les plans et devis et demande de certificat d'autorisation pour les rues Bénard, Alice et Péloquin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter l'offre de BPR concernant la préparation de plans et devis pour les rues Bénard, Alice et Péloquin, au coût de 20 500.\$ plus taxes.

La compagnie BPR est également mandatée à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir le certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour les rues Bénard, Alice et Péloquin.

La Municipalité s'engage à transmettre une attestation de conformité signée par un ingénieur à la fin des travaux.

114-04-11 MANDAT DE SIGNATURE, PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET FAUBOURG PRINCIPALE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et la directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, ou en son absence, monsieur Samuel Gemme, directeur des services techniques aux travaux publics, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, un protocole d'entente avec la compagnie Service de Rénovation R.S. inc. pour son projet de développement appelé « Faubourg Principale ».

115-04-11 ACCORDER LE CONTRAT POUR LES REGARDS SANITAIRES EN BÉTON POUR LE PROJET ÉGOUT SANITAIRE, PHASE VII, TRAVAUX 2011.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture de regards sanitaires en béton dans le projet égout sanitaire, phase VII – travaux 2011 ;

CONSIDÉRANT quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'octroyer le contrat à la compagnie St-Germain, égouts et Aqueducs, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 87 713.79\$ incluant les taxes.

116-04-11 RÉMUNÉRATION DE CITOYENS SIÉGEANT SUR DES COMITÉS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT que les membres citoyens, de certains comités reçoivent une rémunération lorsqu'ils assistent à des réunions ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer le montant de leur rémunération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de fixer la rémunération suivante, aux citoyens qui siègent au comité consultatif d'urbanisme et au comité de prévention de sécurité communautaire :

Pour l'année 2011 : 83.\$ par séance
Pour l'année 2012 : 85.\$ par séance.

117-04-11 ACCORDER LA SOUMISSION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DE LABORATOIRE.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour des services professionnels et de laboratoire, d'essais géotechniques, contrôle des matériaux et environnement pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 mars 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accorder le contrat à la compagnie LVM, le plus bas soumissionnaire conforme selon la grille demandée à tarif fixe ou horaire selon le cas.

118-04-11 ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE AU CORPS DE CADETS DE MARGUERITE D'YOUVILLE.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite par le Corps de Cadets 3014 de Marguerite d'Youville, dans le cadre de leur 25^e anniversaire d'existence ;

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants de Saint-Amable sont inscrits à ce corps de cadets ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de leur accorder une aide financière de 200.00\$

119-04-11 DEMANDE DE COMMANDITE, CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL.

CONSIDÉRANT l'offre de publicité du Journal l'Information de Ste-Julie pour une campagne d'achat local qui aura lieu pendant 8 semaines consécutives, entre le 14 avril et le 2 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter les frais de publicité de 1000.\$ pour la campagne d'achat local.

120-04-11 DÉMISSION D'UN POMPIER ET ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER.

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Marc-André Champagne en tant que pompier en date du 14 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie pour l'engagement d'un nouveau pompier, monsieur Patrick Charbonneau, qui est présentement en formation à l'IPIQ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Marc-André Champagne et d'engager monsieur Patrick Charbonneau comme pompier à temps partiel.

121-04-11 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DES FÊTES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner les réunions du comité des Fêtes, tenues, les 25 janvier, 22 février et 7 mars 2011.

122-04-11 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA POLITIQUE FAMILIALE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion du comité consultatif de la politique familiale, tenue, le 20 janvier 2011.

123-04-11 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser la production et le dépôt au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, d'une demande d'aide

financière dans le cadre de « L'appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » et désigner madame France Therrien, directrice des loisirs culturels comme mandataire aux fins de ce projet.

124-04-11 MANDATER MADAME FRANCE THERRIEN, ÉTATS FINANCIERS 2010 DE LA BIBLIOTHÈQUE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de mandater madame France Therrien à déposer les états financiers 2010 de la bibliothèque municipale de Saint-Amable au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

125-04-11 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF DU 100^E ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'entériner les réunions du comité consultatif du 100^e anniversaire de la paroisse, tenue, le 14 janvier, le 26 janvier et le 28 février 2011.

126-04-11 ACCORDER LE CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE POUR LES ANNÉES 2011-2012 ET 2013.

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées relativement à la tonte de pelouse et l'entretien paysager pour les années 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'octroyer le contrat de tonte de pelouse et d'entretien paysager à la compagnie Groupe d'Entretien Letram, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 75 064.44\$ incluant les taxes pour les trois ans.

127-04-11 DÉPÔT DE L'ESTIMÉ PRÉLIMINAIRE POUR LES TRAVAUX DE POSE DE GAZON SUITE AUX TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'estimé préliminaire, préparé par monsieur Samuel Gemme, directeur technique aux travaux publics, pour le nivelage, la pose de terre végétale et de la tourbe pour les rues Coursol et Dollard et les rues incluses dans la phase VII des égouts sanitaires.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater monsieur Samuel Gemme à procéder à des soumissions publiques pour ce contrat.

128-04-11 FORMATION RELATIVEMENT À LA RADIODÉTECTION.

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a acquis un appareil pour la location de câbles, fils optiques, conduites d'aqueduc et de gaz ;

CONSIDÉRANT qu'une formation pour l'utilisation de cet appareil est disponible ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'autoriser deux employés du service des travaux publics à participer à cette formation, au coût de 145.\$ plus taxes chacun, qui sera tenue le 12 avril prochain, à Montréal.

Les frais d'inscription, de repas et de déplacement, seront défrayés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

129-04-11

INSCRIPTION AU COLLOQUE DES DIRECTEURS DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Théo Ouellette pour participer au colloque des directeurs des travaux publics qui se tiendra du 30, 31 août, 1^{er} et 2 septembre prochain à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'autoriser l'inscription de monsieur Théo Ouellette au colloque 2011 de l'Association des travaux publics d'Amérique section Québec au coût de 1195.\$ plus taxes incluant les repas, la chambre, les pauses-café, les conférences et les activités comprises dans le forfait pour la durée du colloque.

Pour ce qui est des repas qui ne sont pas inclus dans la programmation du congrès, les tarifs suivants seront déboursés :

- 25.\$ pour le déjeuner
- 50.\$ pour le dîner
- 75.\$ pour le souper

130-04-11

ACCORDER LE CONTRAT POUR L'AFFECTATION D'UN CONTREMAÎTRE DANS LE PROJET ÉGOUT SANITAIRE.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'affectation d'un contremaître pour les travaux d'égout sanitaire, phase VII;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accorder le contrat pour l'affectation d'un contremaître dans le projet égout sanitaire, phase VII, à la compagnie LVM, le plus bas soumissionnaire conforme au coût horaire de 73.\$ l'heure régulière, avant taxes et de 95.\$ l'heure supplémentaire, avant taxes pour une période de 23 semaines.

131-04-11

AUTORISER JOSÉE DESMARAIS : INSCRIPTIONS À CLICSÉQR.

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire remplace son portail actuel et que l'on doit s'inscrire au nouveau service en ligne appelé ClicSÉQR, avant le 10 juin prochain.

CONSIDÉRANT qu'actuellement la personne responsable du dossier est monsieur Nicolas Moukhaiber qui est actuellement en congé sans solde ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU que madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Amable, les documents requis pour l'inscription à ClicSéqr ;

132-04-11

VIREMENT AU SURPLUS ACCUMULÉ, LE SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 411-98.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de virer au surplus accumulé, le solde disponible de 415.56\$ provenant du règlement 411-98.

133-04-11

DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport du trésorier suite aux élections municipales de novembre 2009.

- 134-04-11 AUTORISER LA DIRECTRICE À LA TRÉSORERIE À PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA COMAQ.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'autoriser la directrice à la trésorerie à participer au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, qui se tiendra du 25 au 27 mai 2011 à La Malbaie.
- Les frais d'inscription de 445.\$ plus taxes et de transport seront défrayés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.
- Pour ce qui est des repas qui ne sont pas inclus dans la programmation du congrès, les tarifs suivants seront déboursés :
- 25.\$ pour le déjeuner
 - 50.\$ pour le dîner
 - 75.\$ pour le souper
- 135-04-11 ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE GESTION DU PLAN DE ZONAGE.
- CONSIDÉRANT que le nouveau règlement de zonage de la municipalité est en vigueur depuis le 11 février dernier et que celui-ci inclut un nouveau plan de zonage numérique, en version AutoCAD;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas les ressources nécessaires afin d'assurer la gestion de ce nouveau plan de zonage;
- CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par la MRC de Marguerite-d'Youville afin d'intégrer les informations du plan de zonage au système d'information géomatique de la MRC;
- CONSIDÉRANT que les tarifs proposés par la MRC, au coûtant pour ces services, sont très avantageux en comparaison avec les entreprises privées et que celle-ci est en mesure d'offrir un service de qualité à la municipalité.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter l'offre de la MRC de Marguerite-D'Youville, datée du 9 mars 2011, pour la gestion du plan de zonage, au coût de 31.\$ l'heure.
- 136-04-11 REMBOURSEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE AU DIRECTEUR D'URBANISME.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de rembourser à monsieur Dominic Scully, la cotisation annuelle à l'Ordre des urbanistes du Québec pour la période couvrant le 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, au coût de 602.67\$.
- 137-04-11 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 402 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.
- IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 402, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 22 mars 2011.
- 138-04-11 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 658-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDENIELLE UNIFAMILIALE RU-25 À MÊME LA ZONE RÉSIDENIELLE UNIFAMILIALE RU-24.
- ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'agrandir la zone résidentielle unifamiliale RU-25 à même la zone résidentielle unifamiliale RU-24 afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur les lots 213-445 et 215-251;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 401-04-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU :

Que le second projet de règlement numéro 658-11 amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'agrandir la zone résidentielle unifamiliale RU-25 à même la zone résidentielle unifamiliale RU-24 soit adopté;

Que copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville.

139-04-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662-11, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 649-10, DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS ET À LA COPROPRIÉTÉ DIVISE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 662-11, intitulé : « Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 649-10 afin d'y inclure des dispositions relatives aux projets intégrés et au cadastre horizontal ou vertical concernant la copropriété divise ».

Le règlement décrète ce qui suit :

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 649-10 AFIN D'Y INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS ET AU CADASTRE HORIZONTAL OU VERTICAL CONCERNANT LA COPROPRIÉTÉ DIVISE

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 649-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de lotissement numéro 649-10 afin d'y inclure des dispositions relatives aux projets intégrés et au cadastre horizontal ou vertical concernant la copropriété divise;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le chapitre 2 du règlement de lotissement numéro 649-10 intitulé « *Permis de lotir* » est modifié à l'article 2.1.1 « *Obligation de subdiviser* » en ajoutant à la suite du texte du point 2° le texte suivant :

« Dans le cas d'un projet intégré, cette disposition ne s'applique qu'au lot originaire qui doit être créé et non aux lots originaires créés à l'intérieur du lot originaire couvrant la totalité du projet intégré. »

ARTICLE 2

Le chapitre 2 du règlement de lotissement numéro 649-10 intitulé « *Permis de lotir* » est modifié à l'article 2.1.4 « *Façade sur rue* » en ajoutant à la suite du mot « *rue* » le texte suivant :

« , à l'exception d'un usage situé dans un projet intégré »

ARTICLE 3

Le chapitre 4 du règlement de lotissement numéro 649-10 intitulé « *Normes de lotissement* » est modifié à l'article 4.6 « *Accès direct à une rue* » en ajoutant à la suite du mot « *publique* » le texte suivant :

« Dans le cas d'un projet intégré, cette disposition ne s'applique qu'au lot originaire qui doit être créé et non aux lots originaires créés à l'intérieur du lot originaire couvrant la totalité du projet intégré. »

ARTICLE 4

Le chapitre 6 du règlement de lotissement numéro 649-10 intitulé « *Superficie et dimensions des terrains* » est modifié en remplaçant l'article 6.2.2 « *Particularité* » par le suivant :

« 6.2.2 Dispositions particulières

- 1° Un seul lot doit résulter de l'opération cadastrale, sauf si le terrain est compris dans plusieurs lots originaires auquel cas, un seul lot par lot originaire résulte de l'opération cadastrale. Dans ce cas précis, chacun des lots peut avoir des dimensions et une superficie moindres que celles prescrites aux articles suivants relatifs à la superficie et aux dimensions des terrains, pourvu que le terrain ainsi formé ait les dimensions et la superficie requises dans le présent règlement;
- 2° Dans le cas d'un cadastre horizontal ou vertical justifié au fin de l'établissement d'une copropriété divise, les articles suivants relatifs à la superficie et aux dimensions des terrains ne s'appliquent qu'au lot originaire qui doit être créé et non aux subdivisions dudit lot originaire créées pour les parties communes et les parties exclusives de la copropriété divise;
- 3° Dans le cas d'un projet intégré, les articles suivants relatifs à la superficie et aux dimensions des terrains ne s'appliquent qu'au lot originaire qui doit être créé et non aux lots originaires créés à l'intérieur du lot originaire couvrant la totalité du projet intégré. »

ARTICLE 5

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

140-04-11 **AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT 663-11 RELATIF À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CIT SOREL-VARENNES.**

Monsieur le conseiller Pierre Vermette, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet la conclusion d'une entente modifiant l'entente intermunicipale permettant la constitution du conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement et renonce à sa lecture lors de son adoption.

141-04-11 **ACHAT DE QUATUORS DE GOLF POUR LES TOURNOIS DE GOLF DES VILLES DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'acheter un quatuor de golf pour tous les tournois qui sont organisés par les villes de la MRC, soit Contrecoeur, Sainte-Julie, Varennnes et Verchères.

142-04-11 **APPUI À STATISTIQUE CANADA POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION.**

ATTENDU que Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Amable appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU que la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de déclarer, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la SEMAINE DU RECENSEMENT et prie tous les résidents de remplir et de rencontrer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.qc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

143-04-11 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Amable à la Télévision Communautaire de la Vallée du Richelieu inc. au coût de 35.\$ pour l'année 2011.

La personne mandatée pour représenter la municipalité est monsieur François Gamache.

La directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, est mandatée pour signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Amable, le formulaire de renouvellement

144-04-11

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 654-10, FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement, modifiant le règlement 654-10, fixant la rémunération des élus municipaux.

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement et renonce à sa lecture lors de son adoption.

145-04-11

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1594, RUE PASCAL.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 1594, rue Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 1594, rue Pascal ayant pour objet de rendre conforme la marge avant de la résidence, soit 5.12 mètres au lieu de 7.5 mètres ainsi que la marge latérale gauche, adjacente à la rue Katy, soit 5,38 mètres au lieu de 7,5 mètres, tel que requis au règlement de zonage 647-10 articles 5.2, 5.6 et l'annexe 2.

146-04-11

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 665-11, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10, CRÉATION ZONE RMH-5, À MEME LA ZONE CH-7.

Monsieur le conseiller Mario McDuff, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement amendant le règlement de zonage 647-10 afin de créer la zone résidentielle multifamiliale haute densité RMH-5, à même la zone commerce habitation CH-7, et afin de hausser à 16 le nombre de logements compris dans la classe d'usage résidentielle multifamiliale haute densité (RMH)

147-04-11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 665-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE MULTIFAMILIALE HAUTE DENSITÉ RMH-5, À MÊME LA ZONE COMMERCE HABITATION CH-7, ET AFIN DE HAUSSER À 16 LE NOMBRE DE LOGEMENTS COMPRIS DANS LA CLASSE D'USAGE RÉSIDENTIELLE MULTIFAMILIALE HAUTE DENSITÉ (RMH)

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19-1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle multifamiliale haute densité RMH-5, à même la zone commerce habitation CH-7;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de hausser à 16, le nombre de logements compris dans la classe d'usage résidentielle multifamiliale haute densité (RMH);

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de corriger une erreur typographique, relative aux sigles utilisés au plan de zonage et aux grilles des normes et usages, pour identifier les zones résidentielles multifamiliales haute densité;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 402-10-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 665-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle multifamiliale haute densité RMH-5, à même la zone commerce habitation CH-7, et afin de hausser à 16 le nombre de logements compris dans la classe d'usage résidentielle multifamiliale haute densité (RMH) soit adopté;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 3 mai 2011, à 19h45, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

Que copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale du comté de Marguerite-d'Youville.

148-04-11

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 666-11. AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10, DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA ZONE CH-8.

Monsieur le conseiller Mario McDuff donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement amendant le règlement 647-10, dispositions particulières applicables à la zone CH-8, concernant les projets intégrés d'habitations.

149-04-11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 666-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN D'Y INCLURE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES, APPLICABLES À LA ZONE CH-8, CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS.

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y inclure des dispositions particulières applicables à la zone CH-8, concernant les projets intégrés d'habitations dans le but d'encadrer la construction d'habitations unifamiliales jumelées et multifamiliales en projets intégrés sur la rue Principale;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 402-14-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 666-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y inclure des dispositions particulières applicables à la zone CH-8, concernant les projets intégrés d'habitations, soit adopté;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 3 mai 2011, à 19:45, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

150-04-11 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 : MÉCANIQUE PP-6 ET PP-8.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 3, dans le projet, Mécanique PP-6 et PP-8, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur, en date du 4 avril 2011.

Le montant dû à l'entrepreneur, Roberts & Cie Ltée est de 7 801.72\$ taxes incluses, représentant la libération de 10% pour la libération finale des travaux.

151-04-11 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SUR UNE PARTIE DU LOT P-215

CONSIDÉRANT qu'un promoteur privé a déposé, à la Municipalité de Saint-Amable, un projet de développement à des fins résidentielles sur la partie du lot P-215 située entre la rue Principale et la rue Rémi;

CONSIDÉRANT que ledit projet de développement propose une mixité de produits résidentiels ainsi qu'une densité brute d'environ dix-huit (18) logements par hectare;

CONSIDÉRANT que ledit projet propose la protection intégrale de la branche numéro trente-quatre (34) du cours d'eau Narbonne traversant le lot P-215 et l'aménagement d'un parc de près de dix mille (10 000) mètres carrés;

ATTENDU que ledit projet de développement a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité à sa séance du 15 février 2011 et que celui-ci, à la minute 401-P-01-11, recommande au Conseil municipal l'approbation des phases I et III du projet;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville identifie la phase III du projet, soit la partie du lot P-215 située entre la branche numéro trente-quatre (34) du cours d'eau Narbonne et la rue Rémi, à l'intérieur d'une aire d'affectation Industrielle (I) et que la résidence n'y est pas autorisée;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées au schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville afin que la Municipalité de Saint-Amable puisse elle-même apporter les modifications requises à sa réglementation d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par Madame Monique Savard et RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Amable demande à la MRC de Marguerite-D'Youville d'apporter les modifications requises au schéma d'aménagement afin d'identifier la totalité du lot P-215 à l'intérieur des limites de l'aire d'affectation Multifonctionnelle (M).

152-04-11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Mario Coulombe, 1586, rue du Souvenir :

Se plaint que la rue Joliette est très sale puisqu'il y a plusieurs camions qui vont déverser de la terre sur une propriété située sur la rue Joliette nord. Se plaint aussi à

l'effet qu'il y a beaucoup d'achalandage de camions sur cette portion de rue.

Mentionne également que le luminaire de rue au coin de Principale et Joliette est brûlé pour une troisième fois en peu de temps.

- Mme Marie-Anne Ducas, présidente du Centre d'Entraide bénévole :

Remercie la municipalité pour l'aide financière versée pour l'agrandissement du Centre d'Entraide. S'informe également à savoir quand est-ce que les travaux d'égout sanitaire vont commencer sur la rue Rémi.

- M. André Desjardins, 1021 rue Principale :

Mentionne son intérêt à refaire le festival country, au mois d'août, au Parc Le Rocher à Saint-Amable en collaboration avec le Centre d'Entraide de Saint-Amable.

153-04-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:40 heures, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière d'avril 2011.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.